



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 11 juin 2026

Question de Mme Léonie Kovaliv, déposée le 10 juin 2025 « Accessibilité et sensibilisation citoyenne »

Rappel

« Je tiens d'abord à saluer les efforts déployés par la Ville de Lausanne pour améliorer l'accessibilité de l'espace public, notamment par la mise en place de marquages au sol et de lignes podotactiles destinés aux personnes en situation de handicap visuel ou moteur.

Toutefois, une question importante se pose : comment ces dispositifs sont-ils expliqués à la population qui n'en est pas utilisatrice directe ? Dans la mesure où l'accessibilité repose non seulement sur les aménagements techniques mais aussi sur les comportements de chacune, il semble essentiel de sensibiliser le grand public, en particulier les personnes valides, à l'importance de ne pas obstruer ces lignes — que ce soit avec son propre corps, des vélos, des trottinettes, des panneaux ou du mobilier urbain ».

Réponse de la Municipalité

Question 1 : Est-ce que la Ville prévoit ou envisage des campagnes de sensibilisation pédagogiques, claires et accessibles à toutes et tous — y compris aux personnes allophones, non-lecturices ou en situation de précarité numérique ?

Ces dernières années, la Ville de Lausanne a développé son réseau de lignes de guidage sur ses principaux axes et notamment depuis la gare. Ces aménagements sont très utiles pour une partie de la population, comme les personnes malvoyantes et aveugles, mais aussi pour l'ensemble de la population, dans la mesure où ils font office de repères urbanistiques facilitant les déplacements piétons.

La sensibilisation de la population et du personnel communal aux questions du handicap est importante. À titre d'exemple, la Ville de Lausanne met à disposition des formations visant à sensibiliser les participantes et participants aux questions du handicap. Lors de cette journée de formation, la découverte des lignes de guidage accompagnée par une personne formatrice malvoyante permet aux participantes et participants de se mettre à la place d'une personne concernée pour découvrir ces aménagements.



Une campagne de sensibilisation publique aux lignes de guidage n'est à l'heure actuelle pas envisagée pour plusieurs raisons :

Premièrement, le nombre de cas remontés à l'administration est à l'heure actuelle très réduit (2-3 fois en 6 ans).

Les sources d'entrave sur les lignes de guidage peuvent concerner un public très hétérogène (véhicules privés, véhicules de livraison, cycles, travaux, panneaux publicitaires, manifestations, commerces, etc.), rendant inefficace une campagne de sensibilisation centrée sur la population de façon générale.

En outre, une sensibilisation de la population dans son ensemble doit être faite à grande échelle et de façon récurrente, plusieurs fois par année. Contactée, la Ville de Neuchâtel a mené une campagne de sensibilisation en partenariat avec le CentreVue de Cernier. Cette sensibilisation s'est traduite par la tenue d'un stand au marché. Neuchâtel en tire un bilan en demi-teinte. En effet, cette campagne est difficilement évaluable et les changements de comportements sont peu perceptibles.

À Lausanne, des actions de sensibilisation sont déjà menées en fonction de l'implantation de nouveaux commerces ou lors de demandes d'occupation de l'espace public notamment pour des installations de terrasse. Ceci permet de s'assurer que les lignes de guidage restent accessibles.

Question 2 : Est-il également envisagé de renforcer la signalétique explicative dans l'espace public, par exemple avec des pictogrammes, des visuels simples ou des QR codes renvoyant à des contenus audio ou multilingues ?

À l'heure actuelle, aucune signalétique spéciale n'est prévue pour signaler l'existence de lignes de guidage. Cependant, cette question sera reprise dans le cadre de la réponse au postulat Giuseppe Fonte et consorts « Pour une accessibilité vraiment universelle à Lausanne » visant à renforcer la signalétique pour les personnes en situation de handicap.

Les gares (Chemins de fer fédéraux (CFF), Flon) représentent des pôles d'échanges multimodaux et constitueraient de ce fait des zones d'intervention prioritaires pour déployer une telle signalétique. Cet axe sera étudié en collaboration avec nos partenaires CFF et Transports publics de la région lausannoise (TL) notamment, ainsi qu'en partenariat avec les organisations du handicap par le biais de la Commission d'accessibilité universelle.

Question 3 : Enfin, ces efforts de sensibilisation pourraient-ils être co-construits avec les personnes concernées, afin de garantir que les messages soient justes efficaces et portés par les premières personnes touchées ?

La Ville de Lausanne collabore de manière étroite avec les associations régionales du handicap. Les échanges peuvent être ponctuels sur des problématiques rencontrées par les personnes concernées ou plus systémiques lors des rencontres de la Commission d'accessibilité universelle composée d'une dizaine d'associations. Si une demande allant dans ce sens ou une campagne de sensibilisation visant l'espace public venait à voir le jour dans un futur proche, les acteurs et actrices du handicap seraient évidemment inclus dans les démarches, par le biais notamment des organisations membres de la Commission d'accessibilité universelle, ainsi que par des personnes directement concernées par le handicap.



La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Léonie Kovaliv.
Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 11 juin 2026.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter